

LA REVUE DE QUEBEC

Journal hebdomadaire

PUBLIÉ TOUS LES JEUDIS

1re ANNÉE.

JEUDI, 28 NOVEMBRE 1889

No 7



Winnipeg en 1869.

Publié et imprimé

TURCOTTE & MENARD, 59, RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH
QUÉBEC

❦ Pour ❦

Impressions de Luxe et de Fantaisie

Adressez-vous à

LA REVUE DE QUÉBEC

LA REVUE DE QUÉBEC

Journal hebdomadaire

PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Abonnement :— \$2.50.....par an
[payable d'avance]

Tarif des annonces : 1re insertion..... 10 cts la ligne
Insertions subséquentes... 5 " "

Correspondances.—Pour la rédaction :

JOSEPH TURCOTTE
59, rue St. Joseph, St Roch.

Pour l'administration :

ADJ. MENARD
52, rue St. Joseph, St Roch.

LES OUVRIERS DE QUÉBEC

C'est décidé maintenant ; les ouvriers de Québec auront, cet hiver même, des écoles du soir gratuites. Le gouvernement et la ville en feront les frais. L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, a répondu aux ouvriers qui ont fait auprès de lui les démarches préliminaires : " Plus le peuple est instruit, plus il est susceptible d'élire de bons gouvernements. Refuser l'instruction au peuple, c'est lui refuser la liberté."

De telles paroles, quand elles suivent ou accompagnent des actes qui les confirment, méritent d'être rapportées au peuple : elles resteront à l'honneur de l'homme d'État qui les a dites.

Peussent-elles encore être bien comprises des ouvriers ! Oui, l'instruction c'est la liberté : nous le sentons au souffle d'indépendance qui parcourt le monde ; il a passé récemment sur un empire de l'Amérique et en a balayé la monarchie ; il gagne maintenant le Nord, et plus d'un signe précurseur nous en annonce la venue.

Soyons prêts ; l'homme ignorant reste dans l'esclavage, parce qu'il n'a pas conscience de sa force et ne connaît pas le prix de la liberté. Plus il apprend, plus il comprend. Son ardeur à s'instruire prouve un désir et comme un besoin d'échapper au con-

trôle d'autrui, et d'être l'arbitre de ses destinées. Ce désir, ce besoin est aujourd'hui dans toutes les classes. Les plus modestes veulent s'asseoir au banquet des intelligences, en vertu de droits acquis par leurs rudes labeurs de chaque jour.

Nous espérons qu'ils seront nombreux, à Québec, ceux qui ont faim et soif de l'instruction. L'essentiel est bien d'avoir des écoles, mais encore faut-il la coopération généreuse et active des ouvriers à l'œuvre des autorités civiles. Quand il y aura de l'argent, des professeurs, des livres, un local convenable, rien ne sera fait, si le peuple à son tour n'affirme, par son assiduité et son application, sa confiance en l'efficacité des écoles.

Pour que cette confiance existe, il faut, entr'autres conditions, les deux suivantes :

- 1° Choix judicieux des professeurs ;
- 2° Choix judicieux du local.

C'est une énorme responsabilité qu'assument ceux qui nommeront les professeurs. Le mérite, et le mérite éprouvé, devra seul déterminer ce choix, en dehors de toute autre considération. Si la partisanerie s'en mêle, c'en est fait du succès. Dans toutes les paroisses, l'autorité religieuse devra être consultée à ce sujet : mieux que personne, elle sait désigner le citoyen capable, honnête, méritant ; elle est, de sa nature, exigeante au point de vue des principes, et c'est une garantie.

Quant au local, la moindre erreur de jugement sur l'importance de le placer dans un centre, serait une faute fatale. Chaque quartier de la ville a ses droits : les méconnaître, c'est empêcher tout bon résultat. Nous prévoyons des difficultés, et supplions les citoyens, nos représentants au conseil-de-ville, toutes les autorités civiles, politiques et religieuses, de considérer le seul intérêt des ouvriers, puisque c'est à eux seuls, pour le moment, qu'il s'agit d'être utiles.

JOSEPH TURCOTTE

LA FUSION DES SOCIÉTÉS ST-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC ET DE ST-SAUVEUR.

Le président général de la société St-Jean-Baptiste de Québec, M. Jules Tessier, m'entretenait dernièrement d'un beau projet, celui d'annexer la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur à celle de la cité de Québec.

—Que pensez-vous de ce projet? me demanda-t-il.

—Je pense, lui répondis-je, qu'il est très patriotique et très réalisable.

—Puis-je compter sur votre concours pour nous aider à en assurer la réussite?

—Certes, vous m'accordez vraiment trop d'importance, mais je vous prie de croire que je secondrai de tout cœur vos efforts et tous les efforts qui tendront vers ce but; car il me semble que ces deux sociétés—dont les règlements sont identiques—ont été établies pour vivre ensemble et ne faire qu'une seule et même association nationale.

En effet, quel est leur but? "D'unir entre eux les Canadiens de tous les rangs; de les faire se fréquenter, se mieux connaître, et par là s'entr'estimer de plus en plus; de promouvoir, par toutes les voies légales et légitimes, les intérêts nationaux, scientifiques, industriels et sociaux de la masse de la population du pays en général et de cette ville en particulier; d'engager enfin tous ceux qui en feront partie à pratiquer mutuellement tout ce que la confraternité, la philanthropie et l'honneur national prescrivent aux enfants d'une même patrie."

La société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur ne devrait plus être considérée comme une société distincte, et elle ne devrait plus vivre séparée de sa sœur (je devrais plutôt dire de sa mère) la société St-Jean-Baptiste de Québec, surtout depuis que l'annexion est un fait accompli entre cette paroisse et notre cité. Oui, aujourd'hui—que nous soyons de St-Sauveur, de St-Roch, du faubourg St-Jean, de la Haute, ou de la Basse ville—nous sommes également intéressés au progrès de notre ville, et, si nous voulons qu'elle puisse rivaliser avec les autres villes du Canada, nous devons travailler d'un commun accord et lui consacrer toutes nos actions et nos pensées.

Il est vrai que ces deux sociétés s'unissent pour célébrer la fête de notre glorieux patron; mais, une fois la fête terminée, elles se divisent pour travailler dans l'isolement, et alors leurs efforts—tout généreux qu'ils sont—ne produisent que peu de fruits.

Oh! que de bien elles pourraient faire si elles étaient unies, non-seulement le 24 juin, mais toute l'année! Que d'œuvres admirables elles pourraient entreprendre et mener à bonne fin! Et comme elles mettraient bien en pratique cette belle devise qui devrait être celle de tous les Canadiens-français: "L'union fait la force!"

D'ailleurs, nous savons que tout ce qui est isolé est faible et impuissant.

"Ce n'est rien qu'une goutte d'eau, a écrit quelque part un savant prélat français; quand cette goutte d'eau tombe, elle est absorbée par le sol avant qu'on ne l'ait aperçue; mais permettez à une autre goutte, à plusieurs milliers de gouttes de s'assembler, vous avez un petit ruisseau. Laissez ce ruisseau s'unir à d'autres, aussitôt un grand fleuve est formé, il porte les navires, et sa puissance est telle, qu'aux heures de l'inondation, rien ne lui résiste!"

"Voyez ce petit fil de fer; il serait incapable de supporter un poids considérable; joignez-le à d'autres fils; faites, en les mélangeant, une spirale qui semble confondre ses replis, et vous pourrez former de ces ponts solides qui servent de chemins pour transporter les plus lourds fardeaux."

Voilà la puissance de l'union dans l'ordre naturel.

Eh bien, si tous les membres des sociétés St-Jean-Baptiste de Québec et de St-Sauveur—à quelque position qu'ils appartiennent, riches ou pauvres, jeunes ou vieux—voulait s'unir, ils pourraient accomplir de belles et de grandes choses.

Mais, me dira-t-on peut-être, cette fusion peut-elle s'effectuer facilement et d'une manière satisfaisante pour les deux sociétés?

Oui, certainement.

D'abord, comme je l'ai dit plus haut, leurs règlements,

sauf une ou deux clauses, sont identiques; le but qu'elles ont en vue et les aspirations qui s'élèvent de tous les cœurs vers Dieu sont absolument les mêmes; ces aspirations peuvent se résumer ainsi: *le règne de Jésus-Christ sur les âmes*, le bonheur, la prospérité et la véritable grandeur de notre race.

Il n'y a que leurs devises qui diffèrent. La devise de la société St-Jean-Baptiste de Québec: "Nos institutions, notre langue et nos lois!" Et celle de St-Sauveur: "Religion, patrie, colonisation!" Mais cela ne peut nuire aucunement à la fusion des deux sociétés, car voici ce qu'on lit dans les règlements de la société St-Jean-Baptiste de Québec, article 55: "Chaque section pourra avoir une ou plusieurs *hannières distinctives* de même que *drapeaux avec inscriptions, emblèmes, ou devises* approuvés par le Comité Général de Régie."

Je sais qu'en 1883 la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur a introduit dans ses règlements une clause qui se lit à peu près comme suit, je cite de mémoire: "Cette société, d'ici à quelques années, s'abstiendra d'acheter des drapeaux, hannières ou insignes, et consacrerà ses revenus à la grande cause de la colonisation."

Cette clause est marquée au coin du plus pur patriotisme, et tout le monde admet—aujourd'hui plus que jamais—que la colonisation est un levier éminemment civilisateur, et que c'est par elle que notre race grandira et multiplierà ses forces vives. Mais cette clause se trouve exprimée, en des termes différents, dans le 3ème paragraphe des règlements de la société St-Jean-Baptiste de Québec, article 2: "De promouvoir par toutes les voies légales et légitimes, les intérêts nationaux, scientifiques, industriels et sociaux de la masse de la population du pays, etc etc."

Or, la société St-Jean-Baptiste de Québec sera heureuse, j'en suis sûr, d'aider la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur à réaliser la devise qu'elle a adoptée en 1880 et qu'elle a si bien mise en pratique. Une année, par exemple, les revenus des deux sociétés pourraient être employés à la colonisation, et ceux de l'année suivante à une autre œuvre non moins patriotique.

La plus forte objection, suivant moi, que l'on puisse opposer à la fusion des deux sociétés, c'est la différence qui existe dans le prix de leurs contributions respectives. Contribution à Québec: 50 centins; à St-Sauveur: 25 centins. Mais cette objection n'est pas sérieuse pour qui connaît la générosité et le patriotisme des Canadiens de St-Sauveur, et ce serait leur faire injure que de croire qu'ils s'opposeraient à ce projet parce qu'ils seraient obligés de donner 25 centins de plus pour leur carte d'admission.

En 1880, la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur porta à 50 centins le prix de ses cartes. Eh bien, cela en veut à cette année-là pour la jolie somme de \$500, c'est-à-dire pour plus que le double du montant d'une année ordinaire. Tous les vrais patriotes voulaient devenir membres de la société.

J'étais chargé de la vente des cartes à domicile dans quelques rues de St-Sauveur, et j'arrivais à la demeure de M. T..., charretier, rue Bayard, lequel souffrait depuis huit semaines de graves blessures qu'il se faisait indolgent aux jambes en travaillant. Je n'aurais pas voulu, pour sûr, proposer à ce pauvre homme d'acheter une carte, car je savais qu'il était dans un état voisin de la misère, mais je ne voulais pas non plus passer devant sa demeure sans y entrer pour le saluer et prendre de ses nouvelles.

Pendant que je causais avec lui, je le vis faire un signe d'intelligence à sa vieille épouse qui sortit à la hâte et revint presque aussitôt lui remettre quelque chose dans la main.

—Monsieur, me dit le malade, vous savez que j'ai toujours pris ma carte de la société St-Jean-Baptiste, et, cette année, malgré que je ne travaille pas depuis longtemps, je veux que mon nom figure encore sur la liste des membres; prenez ces 50 centins.

J'eus beau dire à M. Trudel.....(pardon, si le nom de ce patriote m'échappe) que je n'étais pas venu pour lui vendre une carte, mais seulement pour le voir, il ne voulut pas m'entendre, et, pour lui faire plaisir, j'acceptai—le cœur ému—les 50 centins qu'il m'offrait. J'appris ensuite, à deux portes plus loin, que le patriote Trudel avait envoyé sa femme emprunter 35 centins pour compléter le prix de la carte que je venais de lui vendre.....bien malgré moi.

Voilà du patriotisme, ou je n'y comprends rien!

L'année suivante, faisant la vente des cartes avec M. F. X. Morency, je demandai à un pauvre journalier, M. Edouard D....., s'il voulait acheter une carte de la société St-Jean-Baptiste.

—Comme de raison! me répondit-il; et il me mit dans la main deux pièces de 25 centins. Je voulus lui remettre

une pièce de son argent en lui faisant remarquer que le prix de la carte n'était que de 25 centins.

—Mais, dit-il, en me montrant un de ses petits garçons à peine âgé de 12 ans, ce *gars* là doit être capable de faire un membre de la St-Jean-Baptiste ! donnez-moi une carte pour lui.

—Non, monsieur, lui dis-je, il faut être âgé de plus de 15 ans pour être admis dans notre société.

—Alors, reprit-il, acceptez cet argent pour nos colons.....
Je pourrais—mais cela serait inutile—citer plusieurs autres exemples pour démontrer qu'à St-Sauveur on ne lésine pas quand il s'agit de payer la contribution qui donne droit au beau titre de membre d'une société nationale. On n'est pas riche, c'est vrai, mais on est patriote, voyez-vous, et tout véritable patriote comprend qu'il est de son devoir d'encourager, dans la mesure de ses moyens, une société qui honore sa religion, sa langue, sa patrie, ses institutions et ses lois !

En se fusionnant, les deux sociétés y gagneraient sous tous les rapports.

Leur union intime produirait d'excellents résultats parmi ceux de nos compatriotes, hélas ! trop nombreux, qui sont et semblent vouloir rester dans l'apathie ; et quand on est insensible à tout. Mais une pareille union ferait certainement apathique pour ce qui a trait à la fête nationale, on est maître dans le cœur de ses plus indifférents ce noble feu qu'on nomme le patriotisme : elle les engagerait à devenir membres de la société, à participer à toutes les œuvres que celle-ci patronnerait, et à prendre place, le 24 juin, dans la procession, à la suite du glorieux drapeau de Carillon.

Or, plus le nombre des membres sera grand, plus les revenus seront considérables, et plus la société sera en position de faire de bien, sans compter qu'elle pourra célébrer, chaque année, avec un éclat grandissant, la fête de la patrie.

La société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur dépense chaque année le produit de la vente de ses cartes pour payer les frais de la démonstration du 24 juin, c'est-à-dire environ \$ 200. Mais si elle appartenait à la société St-Jean-Baptiste de Québec, au même titre que les sections Notre-Dame, St-Jean et St-Roch, elle recevrait comme celles-ci la somme nécessaire pour défrayer les dépenses de l'organisation de la fête.

Puis, quand elle aurait besoin de renouveler ses insignes, bannières, drapeaux, etc., etc., elle pourrait encore compter sur la générosité de la société St-Jean-Baptiste de Québec.

Il est bon de remarquer aussi que la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur n'est pas encore incorporée et que ses règlements n'ont jamais été imprimés : ce sont là deux lacunes, je le sais, qu'elle a depuis longtemps le désir de combler, mais dont l'accomplissement lui coûterait une assez jolie somme. En s'annexant à la société St-Jean-Baptiste de Québec, elle recevrait gratuitement plusieurs exemplaires des règlements de cette société (réimprimés en 1888) ; et, sans de nouveaux déboursés, je crois, il serait facile de faire auverner l'acte d'incorporation de la société St-Jean-Baptiste de Québec en y insérant le nom de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur. Tous ces avantages méritent bien considération.

La grande fête qui a été célébrée cette année sur les bords de la rivière Lairet, au pied du monument Jacques-Cartier, a laissé dans tous les cœurs un souvenir ineffaçable. Elle a été grande par son triple caractère religieux, national et historique ; et, à l'instar d'un vieux patriote de St-Roch. Je dirai : que jamais les Canadiens-français *catholiques* (et, Dieu merci, ils le sont presque tous) n'avaient encore affirmé ici avec plus de fierté et d'éclat leurs croyances religieuses et nationales.

Cette fête, on le conçoit, a coûté à la société beaucoup de travail, de sacrifices et d'argent, et je ne ténornerai personne en disant que ses dépenses ont excédé la somme de \$3000.00 !

Cependant, après la fête, la société ne devait que \$500.00, et depuis, elle a réussi à convertir son déficit en un surplus de quelques piastres !

C'est bien le cas de dire, avec Boileau :

“ Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ! ”

Je sousserai à ceux qui ont des *dettes à convertir*, de s'a' res-ser à la société St-Jean-Baptiste de Québec.....

Done, la société ne doit rien, son crédit est excellent, et la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur ne saurait choisir un meilleur temps pour contracter un mariage *indissoluble* avec elle..... Tous les patriotes de Québec seront de la noce, en attendant qu'ils aient le bonheur d'assister aux noces d'or de la société, qui auront lieu en 1892.

Mais, me diront peut-être quelques-uns de mes amis de St-Sauveur, avez-vous donc oublié qu'en 1883 nous avons été obligés de briser les relations que nous avions avec la société St-Jean-Baptiste de Québec et même d'en venir à la décision de chômer notre fête *chez nous* ?

Non, je n'ai pas oublié cela, et je n'ai pas oublié non plus les raisons qui nous engagèrent alors à prendre, bien à regret, cette décision.

Je vais brièvement rappeler les faits.

La société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur croyait avoir été lésée dans ses droits, et elle avait envoyé quelques-uns de ses officiers (feu le Dr F. A. Dion, le Dr M. Fiset, M. N. Dion, junior, et votre serviteur) auprès du comité général de région, qui siégeait à l'Hôtel de Ville, pour lui exposer ses griefs et réclamer justice ; mais ces délégués furent insultés de la dernière façon “ séance tenante ” par deux officiers de la société St-Jean-Baptiste de Québec ! On sait ce qui arriva : les délégués se retirèrent paisiblement et la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur décida de rester plus que jamais *séparée* de sa société-sœur.

Cependant, il faut tout dire. A cette séance où les délégués de St-Sauveur avaient été si brutalement insultés, plusieurs orateurs prirent la parole pour protester avec vigueur et éloquence contre le langage des insulteurs, et leurs discours furent applaudis chaleureusement. Parmi ces orateurs, se trouvaient l'honorable Alexandre Chauveau, M. Amédée Robitaille et M. Jules Tessier, le président général actuel de la société St-Jean-Baptiste de Québec.

De 1883 à 1886, les deux sociétés chôchèrent séparément notre fête nationale, et ce au grand regret des Canadiens bien pensants de toutes les parties de la ville.

Pendant cet intervalle, à l'approche de la fête, et à différentes reprises, la société St-Jean-Baptiste de Québec délégua ses principaux officiers (l'honorable M. Chauveau, l'honorable L. P. Pelletier, Mess. J. J. B. Chouinard et Amédée Robitaille) auprès de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur pour tâcher de renouer les liens qui avaient uni les deux sociétés durant un quart de siècle.

Après avoir entendu les explications franches et loyales des délégués que je viens de nommer, et avoir consulté l'opinion publique, la société de St-Sauveur accepta *la branche d'olivier* que ces messieurs venaient si gracieusement lui présenter.

Et depuis ce beau jour, les Canadiens-français de Québec et de St-Sauveur se font un devoir de célébrer en commun la fête de la patrie.

La société St-Jean-Baptiste de Québec a cherché toutes les occasions pour réparer les injures faites à sa société-sœur par les deux malotrus dont j'ai rappelé tantôt les exploits.

Cette année encore elle a donné une nouvelle preuve de sa sincérité en confiant la haute charge de vice-président général à un ancien président de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.

Si on consulte les annales de la société St-Jean-Baptiste de Québec, on voit que, dans le passé, cette charge a été remplie par des Canadiens qui s'étaient distingués au barreau, dans le journalisme, le commerce, les arts, les sciences, etc., etc. ; cette année, oubliant la distance qui existe entre ces hommes et moi, la société St-Jean-Baptiste de Québec m'a choisi comme son vice-président général ! Elle a sacrifié d'anciens officiers qui avaient des droits incontestables à cette charge, et cela uniquement, j'en suis sûr, pour faire plaisir à la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.

Ce choix, je l'admets, est malheureux à tous les points de vue, mais j'espère que mes amis de St-Sauveur tiendront compte à la société St-Jean-Baptiste de Québec des bonnes intentions qu'elle a eues en le faisant.

Je sais que la section St-Jean, par exemple, voulait faire arriver à la vice-présidence générale un de ses officiers les plus marquants, un homme qui a rendu de grands services à la cause nationale, à Québec, je veux parler de M. J. Lavery, avocat. Pour ma part, j'aurais été excessivement heureux de voir ce jeune patriote de talent occuper la position qui m'a été confiée, et qui lui appartenait plus qu'à moi ; mais la section St-Roch ayant réclamé la vice-présidence comme appartenant cette année à l'un des siens, a proposé mon nom, et la section St-Jean (probablement parce que j'avais été longtemps président de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur) a eu la courtoisie de retirer le nom de son candidat pour me laisser élire à l'unanimité.

En d'autres termes, la section St-Roch avait commis une grande faute en me proposant, et la section St-Jean en a commis une bien plus grande encore en appuyant cette pro-

position. Mais il leur sera *beaucoup pardonné, parce qu'elles ont beaucoup prêché.....*

Je n'ai pas la naïveté de croire que ce sont mes mérites qui m'ont valu l'honneur d'être appelé à remplir cette charge; non, j'aime mieux croire plutôt que j'en suis redevable à mon titre d'ancien président de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur, société à laquelle je serai toujours fier d'appartenir comme membre. Aussi, c'est à ce titre que j'ai accepté cette charge, n'ayant rien fait pour m'en rendre digne autrement.

Pourrai-je en remplir convenablement les devoirs? Je le crois, parce que je suis assuré d'avance du concours de tous les officiers des sociétés St-Jean-Baptiste de Québec et de St-Sauveur; je le crois, parce que j'ai l'espérance que bientôt nos deux sociétés nationales ne feront qu'une seule et grande société.

Et ce qui me permet d'espérer que ce beau projet se réalisera bientôt, c'est que la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur est composée d'hommes aux idées larges et au patriotisme éclairé; or, du moment qu'il leur sera démontré—par des voix plus habiles et plus autorisées que la mienne—que ce projet assurera à leur société toutes les garanties désirables, je suis convaincu qu'ils travailleront de tout cœur à le réaliser.

Voici les noms des patriotes qui ont actuellement la direction de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur :

M. M. J. B. Falardeau (président) Narcisse Dion, junior (Vice-président) Delphis J. Marsan, C. J. Laberge, O. Gilbert, A. E. Gingras, Abel Rochette, L. Lortie, A. Guérard, Thomas Gagnon, W. Brunet, J. H. Patry (ancien président) Edouard Dolbec (ancien président et membre fondateur de la société), Ph. Las Corrivéan (ancien président) S. Turcotte, Joseph Thérien, Cyrille Falardeau.

Je n'ai pas encore soumis ce projet à la société St-Jean-Baptiste de Québec, mais j'ai lieu de croire qu'il recevra son approbation, si j'en juge seulement par le bon accueil que lui ont fait tous les officiers de cette société à qui j'en ai parlé.

J'espère qu'il sera chaleureusement approuvé et adopté par nos deux sociétés de Québec et de St-Sauveur lorsqu'il sera soumis à leur considération.

En attendant, je prie tous les Québécois qui s'intéressent à la prospérité de nos sociétés nationales de vouloir bien étudier ce projet de fusion; et, s'ils le jugent bon, de le favoriser de toutes leurs forces.

Dans un prochain article, je parlerai d'une œuvre patriotique à laquelle je serais heureux d'associer les sociétés St-Jean-Baptiste de Québec et de St-Sauveur. Au revoir donc, ami lecteur.

J. B. CAQUETT.

ASSURANCES DE VIE

LES COMPAGNIES MUTUELLES

Il existe, à Québec surtout, un vif sentiment de répulsion contre toute institution qui se dit *mutuelle*. Ce sentiment n'est ni raisonné, ni raisonnable, et il est particulièrement injuste lorsqu'il se manifeste contre des compagnies d'assurance sur la vie.

En consultant le rapport officiel du Surintendant des assurances, je vois que les compagnies les plus puissantes et les plus stables sont des compagnies mutuelles. Examinons l'état général de leurs affaires, et jugeons :—

La *Mutual Life*, de New-York, possède un actif total de \$125,647,579.30, un surplus de \$7,887,639.80, et en 1888 seulement, elle a reçu en primes et autre ment, un revenu total de \$26,215,932.52. Elle a placé en dépôt, au gouvernement du Canada, une valeur acceptée de \$587,650.

De toutes les compagnies étrangères faisant affaires au Canada, la *Mutual Life* de New-York est celle qui montre le plus considérable actif. Elle est suivie de près par *l'Equitable* qui pourrait bien la dépasser avant peu d'années. Celle-ci, à la vérité, ne figure pas comme *mutuelle* dans le rapport du Surintendant des assurances, rapport où l'on lit qu'elle a un capital-actions, *autorisé, souscrit et payé* de \$100,000.00. Cela n'empêche pas que *l'Equitable*, dans l'un de ses pamphlets que j'ai sous les yeux, se déclare *mutuelle*. Ainsi, je lis :—“La CHARTRE de la Société règle que les affaires doivent être faites sur le plan *mutuel*, d'après lequel les profits appartiennent aux assurés et doivent être partagés entre eux.

“La prétention de *l'Equitable* d'être, au vrai point de vue, une institution absolument mutuelle, n'est pas fondée seulement sur le fait qu'elle a été organisée d'après le principe de la mutualité et que ses affaires doivent être conduites en vertu de ce principe, mais aussi sur le fait que tout est administré par le seul intérêt des assurés, et que, dès le commencement, la Société s'est appliquée à adapter ses systèmes d'assurance aux besoins et aux goûts de ses *mem. res.*”

L'Equitable montre, dans le rapport officiel, un actif net de \$93,312,329.07, un surplus de \$19,061,121.26, un revenu total pour l'année 1888 de \$26,958,977.59, et une valeur acceptée comme dépôt par le gouvernement canadien de \$908,800.

Mon expérience d'agent me justifie de croire que j'étonnerai bien des gens en leur disant que la *New-York Life Insurance* figure dans le rapport du Surintendant des assurances comme *compagnie purement mutuelle, sans capital!* SANS CAPITAL! Oui, cela se lit en toutes lettres, à la tête du rapport. Soyez sans crainte, néanmoins, vous tous, assurés, ou plutôt, *membres de la New-York Life*. Elle est, pour le moins, l'égal de *l'Equitable*, et sans avoir un actif aussi considérable que l'actif de la *Mutual Life*, l'excédant de son actif sur le chiffre de son passif est plus considérable que l'excédant de la *Mutual Life*. Voyez :—

Excédant de la <i>New-York Life</i>	\$13,549,099.09
“ “ “ <i>Mutual Life</i>	7,887,639.80

La différence de l'excédant en faveur de la *New-York Life* est donc de \$5,661,459.29.

La *New-York Life* possède un actif de \$92,984,021.69, elle a eu en 1888 un revenu total de \$24,871,173.96, et, en outre de son splendide et considérable immeuble de Montréal, elle offre comme garantie à ses assurés du Canada un dépôt de \$883,450 au trésor canadien, à Ottawa.

De toutes les compagnies faisant uniquement affaires sur la vie et encore en activité au Canada, c'est la *New-York Life* qui est la plus âgée, ayant été incorporée en 1841.

Ainsi les trois compagnies d'assurance sur la vie, qui font le plus d'affaires dans le monde, qui montrent l'actif le plus élevé et le revenu le plus considérable, et voient grossir tous les ans un surplus sans rival, sont toutes trois des compagnies *mutuelles!*

N'ayons donc plus peur ni du mot, ni encore moins de la chose. Le principe de la mutualité est non pas un mauvais, mais un bon principe, et j'ai entendu dire d'excellentes choses sur son compte, l'un de ces soirs derniers, à Montréal, par M. le curé Lamerlan à une réunion de la branche No 87 de la *Catholic Mutual Benefit Association*.

Le préjugé que je cherche à détruire est semé dans le public, surtout par certains agents qui sont incapables d'envisager le bien public autrement qu'à la pâle lueur de leurs intérêts purement personnels, et qui croient avoir sauvé le pays du moment qu'ils ont pu arracher le pourcentage qu'ils convoitent. Aussi, faut-il les voir s'exerçant à dénigrer toutes les compagnies, excepté la leur, et s'ils représentent une compagnie à fonds social, se servir du mot *mutuel* comme d'un épouvantail pour détourner les esprits du système d'assurance mutuelle.

Je ne veux pas défendre ici ni la *Mutual Life*, ni *l'Equitable*, ni la *New-York Life*; ces puissantes compagnies peuvent se passer de mon concours, et d'ailleurs elles ne sont pas en cause. Les associations qui souffrent de ce préjugé contre lequel je m'insurge sont celles qui ont l'ambition d'adapter les primes d'assurance aux modiques ressources des classes moyennes et des pauvres. Elles exercent une mission légitime noble, sociale, humanitaire. Elles mettent les précieux bénéfices de l'assurance de vie à la portée des classes qui en ont le plus grand besoin. Naturellement, ces plans d'assurance à primes réduites sont tous fondés sur le principe *mutuel*, mais comme ils sont calculés pour diminuer le plus possible le coût de l'assurance, la commission de l'agent est réduite en conséquence, et c'est peut-être ce qui explique pourquoi ces associations populaires ont plus de difficultés à avoir des agents, et pourquoi le public est si peu ou si mal renseigné sur le compte de ces associations.

“Jusqu'à ces dernières années,”—disait l'autre soir M. le curé Lamerlan, “il fallait être riche pour pouvoir s'assurer, et c'est encore le cas dans la plupart des compagnies d'assurance.” C'est bien le fait, mais aujourd'hui il y a des associations d'assurances qui conviennent aux gens simplement aisés et même aux pauvres; je me propose de les faire connaître prochainement.

PHILIPPE MASSON

N. B. — S'il semblait y avoir contradiction entre l'exposé des affaires des trois compagnies dont je parle aujourd'hui et l'exposé que j'ai publié dans le deuxième numéro de la Revue de Québec, qu'on veuille bien se rappeler que le premier exposé était un état des affaires au Canada seulement, tandis que l'exposé d'aujourd'hui est un état des affaires générales.

P. M.

CHRONIQUE MUSICALE

LA SAINTE-CÉCILE

Dimanche, le 21 novembre courant, les musiciens de Québec, grâce à l'initiative de l'Union Musicale, célébraient la fête de la vierge et martyre que l'art musical s'est donnée comme patronne, Sainte-Cécile.

C'était la vingt-quatrième célébration annuelle de cette fête à Québec.

Cette date a vu des fastes bien solennels jadis, alors que la même génération d'amateurs était dans la vigueur de l'âge, c'est-à-dire entre les vingt et trente ans ; mais cette génération, encore sur la brèche à jour d'hui, et toujours à la peine d'une tâche ingrate et pauvrement soutenue, a dû subir la destinée commune à tout ce qui vit, et voir sa bouillante ardeur, ses enthousiasmes démonstratifs, perdre de leur intensité.

Mais, rendons leur hommage ; ils n'ont pas déserté le drapeau ; ils sont toujours là payant de leur temps, de leur monnaie et de leurs personnes, attendant, mais en vain jusqu'à présent, que des successeurs aussi dévoués, aussi désintéressés, et aussi autorisés, reprennent leur œuvre.

Le fait est qu'il se fait une pénurie de plus en plus grande de vrais amateurs de musique, à Québec, et si, dès à présent, quelques-uns de ceux qui dirigent le mouvement musical dans notre ville, disparaissaient, ils ne seraient pas du tout remplacés, et l'édifice érigé avec tant de peines, de fatigues, de soucis et de dévouement depuis un peu plus d'un quart de siècle, s'éroulerait sur sa base.

Il y aurait peut-être moyen d'éviter la catastrophe, mais pour cela il faudrait organiser ici et là l'enseignement musical qui n'existe pas, excepté dans les cercles fort restreints d'un professeur plus restreint encore et parfois déplorable à tous points de vue.

Mais ce sujet est trop long à traiter dans le compte rendu d'une solennité musicale ; entonons notre sujet.

L'Union musicale, les auxiliaires qu'elle avait invités, et un orchestre composé du Septuor Haydn et d'autres instruments cités de la ville, ont donné la messe en *do* de Beethoven. Tous les instruments de la partie d'orchestre n'étaient pas là, tant s'en faut ; mais à l'impossible nul n'est tenu ; ils ne sont pas trouvables à Québec ; ils n'existent pas même dans les corps de musique que nous avons et que dirige l'infatigable et dévoué Vézina.

La messe a été bien convenablement exécutée. M. Hébert tenait l'orgue et M. C. Delisle dirigeait l'ensemble. Naturellement, il y a eu des parties faibles qui ont pu échapper à la masse des auditeurs, des attaques plus ou moins vigoureuses, des rentrées de chœur ou de parties de chœur plus ou moins timides, des fugues qui auraient pu être interprétées avec plus de fermeté, plus d'élan, mais, somme toute, la partition a produit grand effet. C'est une magistrale composition aussi que cette messe de Beethoven ; quelle harmonie sublime et parfaitement nourrie ! quelle grandeur de conception, quelle richesse et quelle suavité dans les détails ! comme les contrastes, les chutes du *fortissimo* au *pianissimo* sont bien amenés !

Un petit chef d'œuvre est le *Benedictus*, avec quatuor et chœur. Comme Pilée est large, et noblement traitée !

Nous avons entendu dans ce quatuor une délicieuse voix de soprano, au timbre sonore, chaud, vibrant et pur. C'est une demoiselle Robitaille qui est aussi parfaitement douée du côté de la voix. Quand on possède un pareil organe, en Europe, on ne reste pas longtemps sans voir les portes d'un conservatoire de musique s'ouvrir toutes grandes devant soi ; on se fait une position, une grande réputation, et on jette un nouveau lustre sur le pays où l'on a vu le jour.

Souvent, quand on adresse des louanges à un amateur, on commet une grande imprudence ; on le gêne du coup. Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi pour Melle Robitaille, autrement nous en serions fort peiné. D'ailleurs, elle aurait tort d'avoir des velléités de préention et d'orgueil, si, par hasard, elle en est susceptible, car toute son éducation musicale est à faire ; elle ne sait pas un mot de solfège c'est-à-dire de l'abcé en musique ; mais elle a le sens musical, l'intuition du rythme à un degré remarquable. C'est donc une belle organisation d'artiste. Nous pouvons lui donner au moins des leçons de solfège à Québec, et nous croyons que c'est l'intention de l'Union Musicale de faciliter à cette jeune fille d'a peine dix-huit printemps l'étude des éléments de l'art.

Après cela, les Québécois ou les Canadiens devront trouver les moyens d'envoyer un sujet aussi plein de promesses se faire à bonne école en Europe.

Au graduel, M. Henry A. Bédard a chanté un grand morceau, intitulé *L'Assomption* et écrit par Rougnon. Au premier couplet, le chanteur a manqué une transition assez difficile à aborder, mais s'en est parfaitement tiré dans les deux autres couplets. Le morceau est d'un style large, et son interprétation exige une voix de beaucoup d'ampleur et de volume.

À l'offertoire, nous avons eu cette sublime inspiration du *Stabat Mater*, de Rossini, l'*Inflammatus*, avec chœur et orchestre. Madame Paquet a rarement chanté avec plus d'effet. Elle était dans ses moyens dans cette grande composition au caractère viril et dramatique, et quand elle a donné le *do* au-dessus de la portée, à la fin du morceau, sa voix puissante et sympathique a dominé tout : orgue, chœur et orchestre. Ça été la pièce par excellence du programme.

Au commencement et à la fin de l'office, le corps de musique de l'Union Musicale a joué. Le premier morceau était un solo de clarinette avec accompagnement ; le deuxième, une marche militaire, composition de Vézina, dédiciée, croyons-nous, au Lt.-Col. Thos. Roy., du 9^e bataillon. Ces deux pièces ont été exécutées avec beaucoup d'ensemble et d'entrain.

Mais nous sommes de ceux qui ne goûtent que médiocrement les tambours et les fanfares dans un temple. Nous comprenons fort bien que l'Union Musicale ait voulu associer à la fête une section fort importante et fort appréciée de son organisation, et, cependant, cette considération, tout juste qu'elle puisse être, ne nous reconcilie pas avec l'admission des musiques militaires dans l'église ; c'est tout au plus si nous les y tolérerions à l'occasion de fêtes nationales ou militaires, et encore ne serait-ce qu'à l'entrée dans l'église.

La musique militaire est la musique de la rue, du dehors, et du théâtre ; tandis que l'orchestre, avec des cuivres si l'on veut, est la seule musique instrumentale d'ensemble avec l'orgue, qui, à notre avis, devrait avoir ses coudées franches dans l'enceinte sacrée.

La petite et la grosse caisse, la sonorité du trombone à coulisses ou à pistons distraient la foule recueillie, et si ce n'était du bien, on verrait foule de gens, sans compter tous les gamins de l'assistance, emboîter le pas derrière les musiciens, ou pour le moins marquer la mesure du pied.

La sonorité plus insinuante des violons ne produit pas pareil effet ; elle ne détruit pas aussi violemment le cours d'une pieuse méditation.

Bref, nous avons été enchantés de la fête, comme aussi la masse des fidèles qui se pressaient dans l'église Saint-Jean-Baptiste ce jour-là, l'a été.

L'Union Musicale a droit à des félicitations et à la reconnaissance du public. Voilà la vingt-quatrième fois que la fête de Sainte-Cécile est solennellement célébrée à Québec. Sur ces vingt-quatre célébrations, elle en a vingt-trois. En 1881, se trouvant aux prises avec de regrettables difficultés, et n'ayant pas un pied à terre à la ville, elle dut se résigner à abandonner la célébration de la fête, mais la société Sainte-Cécile vint à la rescousse, et donna le jour de la Sainte-Cécile cette année-là, la messe de Sainte-Cécile de Gounod, à l'église de Saint-Sauveur.

La fête n'a donc pas eu de solution de continuité depuis vingt-quatre ans.

L'an prochain, ce sera le vingt-cinquième anniversaire ou les noces d'argent de la fête. On projette d'organiser pour l'occasion une solennité de gala qui durerait deux ou trois jours, débiterait par une messe en musique, une nouveauté à Québec ou une primeure, se continuerait par un concert et se terminerait par un banquet.

Espérons que les musiciens de Québec, avec l'appui des citoyens, trouveront les moyens nécessaires de mettre à exécution un programme comme celui-là qui ne manque pas d'originalité.

CHANTEURS ÉCOSSAIS

BALMORAL CHOIR

Le cinquième concert de la saison a été un concert de mus. q. te voc. o. juste l'opposé du concert de mandolines et de guitares de l'autre soir.

Nous avons entendu du chant fort soigné, pas d'œuvres magistrales, pas de pièces à style fugué de Bach et Handel, ni de compositions lyriques comme celles de Félicien David, ou Charles Gounod, ni encore des chœurs orphéoniques de Laurent de Rillé et autres, mais des chants nationaux d'Ecosse harmonisés.

Et cette musique a son genre à elle, combinant à la fois le sentiment, la rêverie et l'originalité, avec un rythme particulier.

Pour toutes ces raisons, ne la chante donc pas qui veut.

Le chœur Balmoral se composait, autant que nous avons pu voir, de deux soprani, d'un mezzo-soprano, de deux alti, de deux tenors, d'un baryton et d'une basse.

Les chanteurs avaient retenu les services de M. Léon Dessane comme accompagnateur, et étaient sous la direction de M. Walter Bruce.

Le morceau d'ouverture a été *Scots Wha Hae*, chant national, qui correspond en français à la *Marseillaise*. C'est un air assez lent, mais au caractère martial : il finit sur une note qui est loin d'indiquer un repos ou une fin de phrase, la dominante.

C'est un appel énergique à la valeur et au patriotisme des Écossais contre l'ennemi usurpateur.

Who, for Scotland's king and law,
Freedom's sword will strongly draw,
Fiegan stand, or freeman fa',
Let him on wi' me!

By oppression's woes and pains,
By our sons in servile chains,
We will drain our dearest veins
But they shall be free!

Lay the proud usurper low,
Tyrants fall in every foe,
Liberty's in every blow!
Let us do or die!

Ce sont là les trois dernières strophes; il y en a trois autres.

Avec les ballades *Wae's for Prince Charlie* et *Annie Laurie*, ça été tout ce que les chanteurs ont donné de musique typique d'Ecosse.

Nous aurions préféré en avoir davantage, et à ce chapitre, feu le regretté M. Kennedy et ses filles nous en donnaient tant et plus, du vieux cru et d'après la vraie tradition.

Nous n'avons pas eu même *Auld Lang Syne*, le vieil hymne national d'Ecosse; plusieurs en ont exprimé leurs regrets, sâre ce tenante, mais hors de portée des chanteurs.

N'enpêche tout de même que les autres chœurs ont eu succès, entre autres *Come Dorothy, come, Barney Brallaghan's Courtship*, chœur comique, *The march of the Cameron men*, *The Auld man* (comique), *Maggie Lander*, *Kate Daerymple*, *Now, Tramp*, de sir Henry Bishop.

L'ensemble était parfait, et les voix bien équilibrées et d'accord produisaient surtout dans les fins de phrases une harmonie pleine et riche.

On entend rarement musique vocale d'ensemble aussi parfaite, du moins à Québec. Il y avait là pour les directeurs de chœur toute une leçon à prendre au point de vue d'abord du choix des timbres composant une partie, et ensuite de la précision de l'attaque et des rentrées dans l'exécution.

Il est vrai de convenir que l'assortiment des voix d'un chœur n'est pas une mince difficulté, et que, à Québec, quelle que puisse être l'excellence d'un groupe choral, l'organisation pèche toujours par la base, faute de basses profondes; des barytons, il en pleut, mais il y a absolue disette de basses profondes.

Nous ne leur demanderions pas d'atteindre franchement le *mi naturel* au-dessous de la portée comme le faisait l'autre soir M. William Young, dans la romance *The Mighty Deep*, de Lohr, mais tout simplement d'aborder convenablement un *sol*, un ton et demi plus haut.

M. Young a une superbe voix de basse taille; elle est puissante et sonore et le timbre en est agréable et pur, ce qui n'arrive pas à toutes les basse-tailles dont souvent le timbre est dur et rauque; elle couvre bien une étendue de

deux octaves. A part cela, M. Young phrase avec la facilité d'un tenor, c'est-à-dire qu'on sent qu'il a dû faire des études à bonne école. Encore une fois, on entend peu souvent une aussi belle voix dans les registres les plus graves de la voix humaine. Tout ce que l'on pourrait reprocher au chanteur, c'est un peu de froideur et de raideur dans la tenue en scène; les chanteurs anglais ont tous plus ou moins ce défaut qui enlève un peu de relief et de charme à des qualités de premier ordre, et M. Young n'a pas échappé au caractère commun aux artistes Anglo-Saxons, qui ne sont pas assez en dehors. Est-ce peur de se compromettre?

Mlle Effie Goolwin, un blonde à la figure un peu longue cependant, a chanté cette délicieuse ballade irlandaise *Killarney*. Sa voix de mezzo-soprano est forte, mais peu étendue, et dans le chœur *Now, Tramp* dont elle était le coryphée, elle a eu quelques notes d'une tonalité risquée qu'elle a ou le tort, comme bien des chanteurs, de donner en dehors du compas de sa voix. C'est en somme une bonne voix de chœur.

Le ténor, M. Kerr, a une voix d'un timbre assez agréable, un peu étranglée cependant et parfois nasal. S'il a jamais pris des leçons de chant, il n'y paraît guère. Nous en parlons au point de vue de la romance dite et interprétée; dans les ensembles, il s'est bien acquitté de sa partie.

Mlle Edith Ross, alto, est une jolie personne, à l'air grave et un peu sévère en scène, mais infiniment gracieuse dans la conversation. Elle chante bien, et sa voix, dans le médium et dans les demi-teintes, devient vibrante et sympathique; ses notes graves sont excellentes. Sa romance *The flowers of the Forrest* a été fort goûtée, et elle l'a bien dite, de même qu'une autre romance en rappel, *What she would do for somebody*.

Le programme a été entrecoupé de morceaux de déclamation par un diseur de talent, surtout un diseur comique, M. R. J. Patrick. Il a récité une poésie dont le sujet est un sauvetage à Mumble's Head, récit dramatique et palpitant qu'il a bien dit, mais que la figure blonde et réjouie du déclamateur ne pouvait certes pas rendre plus saisissant encore. Son grand succès a été dans le morceau comique, *The Foxes' Tails*, ou com, te-re-nu du sermon d'un révérend qui explique à sa façon l'exploit biblique de Samson, attrapant trois cents renards et les attachant ensemble par la queue. Il a provoqué à plusieurs reprises le franc rire de l'auditoire; ce qui n'est pas sans importance à noter quand on saura que toute la flegmatique et noble Écosse domiciliée à Québec assistait au concert.

L'auditoire a bien aimé aussi un trio bachique *Willie Brewed* chanté par M. Kerr, M. Douglass et M. Young. Ce trio d'ammêchés à la suite de quelques rasades de *Loch Katrine* était bien nature.

Parmi les chœurs les mieux appréciés citons: *The auld man* (le vieillard), chœur humoristique d'un drôle d'effet, *Kate Dalrymple*, morceau difficile, *Come Dorothy, come*, composition pleine d'originalité, de Kucken, comme *Barney Brallaghan's courtship*, et *Maggie Lander*, avec ses effets de cornomuse.

En somme, soirée intéressante et fort agréable

TRÉMOLO.

M. Georges Pâquet, de la société Pâquet et Plamondon, fabricants de chaussures, a présidé, à la satisfaction générale—la grande assemblée d'ouvriers qui a été tenue, dimanche dernier, à la salle Jacques-Cartier. Nous avons remarqué sa fermeté et son impartialité, et nous lui en faisons compliment.

Le discours de M. Narcisse Côté, secrétaire de l'assemblée, a été fréquemment applaudi. Il fait un peu mentir le rapport d'un journal quotidien qui disait que pas un ouvrier n'avait été appelé à adresser la parole. Le fait est qu'il a parlé plus sensément qu'un grand nombre de ceux qui en font profession.

La société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal a maintenant des succursales à Québec et à Lévis. Elle offre aux ouvriers de Québec de s'unir à elle pour former une grande association catholique et nationale. C'est un projet qui mérite d'être étudié.

NICOLAS PERROT

ou

Les Coureurs des Bois sous la Domination Française

PAR G. P.

(Suite)

Les canots furent mis à l'eau en silence, les mâts montés, et chacun prit son poste, les voiles hissées. Le canot de Colas prit le devant, montrant la marche. Comme le vent était bon et les lames peu profondes, les têtes de canot ainsi que les rameurs se couchèrent au fond des canots, enveloppés dans leurs couvertes, pour dormir comme le leur avait recommandé Colas. Il y avait seize bonnes lieues de la Pointe à la Loutre à l'île à la Sauvagesse. Colas calculait que ça leur prendrait environ huit heures avant de se rendre à l'île. De temps en temps, pour se réchauffer, l'homme qui gouvernait dans chaque canot, nageait avec vigueur, pendant que les autres dormaient.

Il était grand jour quand Colas réveilla Bibi qui se trouvait le plus proche de lui dans son canot.

— As-tu bien dormi, Bibi ? lui demanda-t-il.

— Oui, bourgeois.

— Veux-tu prendre ma place, je prendrai la tienne pendant une heure ou deux. Vois-tu là-bas au loin, droit devant nous, cette petite île ? C'est l'île à la Sauvagesse. Gouverne droit dessus. Tu me réveilleras une demi-heure avant d'arriver.

— Oui, mon bourgeois.

Le vent mollissait sensiblement. Le soleil se levait brillant ; l'atmosphère s'était considérablement adoucie et promettait une belle journée.

Vers huit heures du matin, les trois canots abordaient à l'extrémité nord-est de l'île à la Sauvagesse. Le vent était tout à fait tombé, tellement qu'on avait été obligé de faire près d'une demi-lieue à l'aviron. Avant de laisser débarquer ses gens, Colas sauta à terre avec grand Pierre, et envoya ce dernier à la découverte du côté ouest de l'île, tandis que lui-même en faisait autant du côté est. Moins d'une demi-heure après, ils revenaient tous les deux, sans avoir rien découvert d'inquiétant. Tous les hommes débarquèrent alors. Les canots furent tirés sur le rivage. Un trou d'une dizaine de pieds de diamètre fut creusé dans la neige à petite profondeur, on y fit un bon feu, et le déjeuner fut bientôt préparé. Jean qui avait le baril d'eau de vie en charge, distribua à chacun un bon coup de cette liqueur, la vraie médecine du coureur des bois quand elle est prise avec discrétion, comme Jean savait l'administrer.

Comme l'inspection de l'île n'avait été faite que dans les environs immédiats de l'endroit où ils étaient débarqués, il fut décidé d'en faire un examen plus minutieux. Six hommes furent choisis pour faire le tour de l'île, les six autres devaient rester afin d'entretenir le feu dont la fumée devait servir de signal aux Canadiens et à Le Rat, tandis qu'elle ne pouvait être vue du côté ouest de l'île.

Le rendez-vous devait être la pointe sud-ouest de l'île, où les premiers arrivés devaient attendre les autres.

Il était près de onze heures quand ils retournèrent au campement, après avoir minutieusement examiné le contour de l'île, sans avoir rien aperçu qui dénotât que l'île eût été visitée depuis le commencement de l'hiver, probablement parce qu'elle ne contenait aucun gibier qui eût pu tenter les chasseurs iroquois. Colas avait remarqué, un peu avant d'arriver à la pointe sud-ouest de l'île, deux petites anses fort convenables à ses desseins. Comme il ne voulait pas faire connaître l'usage qu'il allait faire des loups dans ses canots d'écorces, il avait choisi une autre petite anse, qui se trouvait de l'autre côté de la pointe, suffisante pour y pouvoir cacher ses canots, et, de là, voir tout ce qui se passerait sur l'eau entre l'île et la pointe de l'île Manitouline. Les autres anses serviraient à la flottille des Canadiens et des sauvages.

Les Canadiens et les Hurons n'étaient pas encore débarqués mais arrivaient au rivage. Seize Français et deux Hurons avaient été laissés à la Pointe à la Loutre. Colas donna ordre de mettre de suite ses canots à l'eau et d'éteindre les feux ; puis courant au rivage, il annonça qu'ils allaient partir immédiatement pour la pointe sud-ouest de l'île. Le tout fut exécuté avec la plus grande promptitude et en excellent ordre. Colas avec ses trois canots montra la marche, ne faisant usage que des avirons. Les Hurons avaient douze canots, les Algonquins cinq, et les autres étaient montés par de braves Français et de robustes jeunes Canadiens.

Arrivés à la première anse, Colas donna le signal aux Français et aux Algonquins de débarquer ; un peu plus loin, Le Rat et ses jeunes guerriers prirent terre ; enfin Colas conduisit ses trois canots à l'anse, de l'autre côté de la pointe de l'île.

Le commandement des Canadiens avait été confié à M. Le Gardeur ; celui des Algonquins à M. Montigny. Pendant qu'on préparait le dîner, Colas appela en consultation M. Le Gardeur, Montigny, Le Rat et quelques-uns des principaux chefs Hurons. Il leur exposa son plan comme suit, après en avoir reçu l'assurance que les hommes n'étaient pas fatigués et que dans une heure ils seraient prêts à exécuter les ordres qui leur seraient donnés :

— Le temps est beau, dit-il, le lac est presque calme, et le sera complètement avant une heure. Toi, Kondiaronk, tu partiras pour le campement des Iroquois, que l'on aperçoit au bout de l'île, avec tous tes guerriers. Quand vous serez arrivés à environ quatre portées de fusil du rivage, vous vous arrêterez, et vous enverrez un canot, avec pavillon blanc, porter votre message. Ce canot stoppera à deux portées de fusil et attendra qu'un

canot vienne du rivage, recevoir votre message pour le porter à la Chaudière Noire. Comme c'est pour les Hurons et leur aider que nous sommes venus, nous vous laissons entièrement le choix de la manière de transmettre votre message et des propositions qu'il contiendra. C'est bien mon idée que la Chaudière Noire n'acceptera ni n'accordera rien ; en ne voyant que douze canots, il pensera qu'il n'y a que vos guerriers, et il vous donnera la chasse. S'il ne part qu'un canot du rivage, celui que vous aurez envoyé, avec le pavillon blanc, attendra la réponse ; s'il y en a plus d'un, ou qu'on se prépare à en envoyer plus d'un, votre parlementaire devra alors revenir vers vous ; et, aussitôt que vous verrez mettre les canots à l'eau, vous ferez semblant de prendre la fuite dans cette direction-là, de manière à faire croire que vous voulez gagner le nord, mais en réalité pour les amener à passer à environ une lieue d'ici. Quand ils passeront, je me mettrai à leur poursuite avec mes trois canots ; tous mes hommes sont armés de mousquets avec des balles ramées, et nous viserons pour percer leurs canots sous l'eau et les faire couler. Nous ne nous occuperons pas à tirer sur les hommes. Quand tous les canots auront été coulés, et les Iroquois à la nage, nous te ferons signal avec un pavillon rouge, pour te dire d'avancer à ton tour, Kondiaronk, avec tous les canots, pour achever la bataille. Ça rencontre-t-il ton approbation ?

— Parfaitement, répondit Le Rat.

— Maintenant, M. Le Gardeur, continua Colas, aussitôt que vous nous verrez engagés, vous vous tiendrez avec vos hommes à une distance assez éloignée pour ne pas donner d'inquiétude aux Iroquois, mais assez près néanmoins pour voir nos signaux, si nous en faisons. Un pavillon levé et baissé à trois reprises, signifiera que nous avons besoin de votre secours. Si nous élevons, dans le même canot, deux pavillons, cela signifiera qu'il faudra vous porter avec tous vos canots, ainsi que M. Montigny avec tous les Algonquins, sur le camp des Iroquois à la pointe de l'île que l'on voit là-bas.

— Il faudra emporter le camp à la course, et s'assurer surtout de la longue cabane, près du rivage, où sont déposés les pièges des Hurons, ainsi que de nos canots enlevés et des marchandises ; vous y établirez une bonne garde de Canadiens et M. Montigny avec ses Algonquins coupera la fuite aux ennemis. S'il y a des femmes, veillez à ce qu'il ne leur soit fait aucun mal. Je vous suivrai avec mes canots, quand j'aurai terminé ma part de la besogne sur le lac ; peut-être même vous précéderai-je. Avez-vous bien compris mes instructions ?

— Oui, M. Colas.

— Les approuvez-vous ? Pensez-vous qu'il serait bon de faire quelque modification à mon plan ?

— Nous l'approuvons complètement ; seulement, ajouta M. Montigny, je vous demanderais si vous ne croyez pas qu'il serait préférable pour moi de rester ici, sur l'île à Sauvagesse, avec les Algonquins, afin d'empêcher les Iroquois qui pourraient s'échapper à la nage d'y aborder ?

— J'y avais pensé, dit Colas ; après réflexion faite, j'ai cru cependant que, quand Kondiaronk

sera tombé sur eux, il n'en laisserait pas s'échapper. Cependant je vous laisse juge, M. Montigny, de faire ce que vous trouverez le plus convenable selon les circonstances. A-t-on quelque autre modification à suggérer ?

— Aucune, répondit-on.

Kondiaronk, s'approchant alors de Colas, lui tendit la main et lui dit :

— Colas, tu as justement proposé ce que j'aurais proposé moi-même. Seulement, je n'avais pas pensé aux balles ramées. C'est bon cela. Mon collier est presque prêt pour le message ; je n'ai qu'un mot à y ajouter, le bon, pour que la Chaudière Noire bondisse de fureur, quand il le recevra. (Il lancera j'en suis sûr, tous ses canots à ma poursuite : c'est ce que je veux. Mes jeunes gens feront leur devoir, et ce que vous commencerez, puisque vous avez les fusils, ils le finiront et le finiront bien. Dans une heure je partirai. Tenez-vous prêts, de votre côté ; je compte sur vous, Colas.

— Ne crains rien. Il faut qu'aujourd'hui nous donnions une bonne leçon aux Iroquois.

Une heure après, Le Rat et tous ses guerriers paraient pour provoquer la bataille.

Tous les Canadiens et les Algonquins s'étaient rassemblés sur une éminence, d'où ils pouvaient suivre de l'œil les mouvements des canots hurons. Quand la flottille se confondit avec l'horizon dans le lointain, ils restèrent mornes et sérieux. Colas lui-même éprouvait une certaine anxiété, non qu'il eût le moindre doute sur l'issue de la bataille qui allait bientôt avoir lieu, mais parce qu'il ne pouvait songer de sang froid aux horribles cruautés que la férocité des sauvages ne manquerait pas d'exercer sur les vaincus. Les Iroquois l'ont voulu, se disait-il, pour se confirmer dans la résolution qu'il avait prise ; que le châtiment retombe sur les coupables. Et il marchait lentement, la tête basse et pensive, sur la crête du monticule.

Deux heures se passèrent ainsi, quand tout à coup un murmure de voix se fit entendre. C'était la flottille des Hurons qu'on apercevait et signalait dans le lointain. Quelques arpents en arrière, il apparut une autre flottille de canots, deux fois plus nombreuse, qui poursuivait la première. Aussitôt, tout le monde courut aux canots et au poste qui lui était assigné. Colas et ses hommes, qui les premiers devaient prendre le large, se rendirent à l'anse de la pointe de l'île où étaient leurs canots. Les mâts et tout ce qui pouvait gêner, sans être nécessaire, furent enlevés des canots, et soigneusement cachés. Les loupes furent ajustés, et chaque homme ayant pris sa place désignée dans les canots, Colas leur dit :

— Allons en douceur, sans nous fatiguer : laissons passer les Iroquois, nous les suivrons de loin d'abord, nous approchant peu à peu, afin de ne pas leur donner d'inquiétude. Toi, Laprouena le, va le plus au large te mettre derrière la gauche des

(1) — Pour ceux qui seraient curieux d'avoir une idée de la littérature énergique et concise des Hurons de ces temps barbares et sauvages, nous donnons ici la traduction du collier de Kondiaronk.

"Kondiaronk somme Onontaguéronon de lui rendre ses pièges volés. S'il refuse, Kondiaronk lui déclare la guerre et lui p..... au nez" Ed.

Iroquois ; moi, je me mettrai au milieu, tandis que toi, Simoneau, tu resteras à la droite. Surtout visez à fleur d'eau. La poudre que je vous ai donnée est meilleure que la poudre ordinaire et peut porter à au moins un tiers plus loin. Ménagez-la, et tirez juste. Ainsi ne craignez rien des fusils des Iroquois, s'ils en ont, ce dont je doute. Là où leurs balles ne porteront pas, les nôtres les atteindront facilement. Offrons à Celui qui décide des batailles une fervente prière ; observez mes signaux, et, en avant !

Tant qu'il y eut quelque danger de pouvoir être aperçu par les Iroquois, Colas maintint ses canots les uns à côté des autres, de manière à masquer leur nombre et paraître de loin comme un seul. Aussitôt que les canots Iroquois eurent dépassé la ligne sur laquelle se trouvaient les siens, il donna l'ordre de ramer avec vigueur. La distance était considérable, mais la grande supériorité de la marche de ses canots sur celle des canots iroquois, les en rapprochait rapidement. Ces derniers, acharnés à la poursuite des Hurons qui se tenaient toujours à environ quatre portées de mousquet en avant, n'avaient pas aperçu les canots de Colas ; mais Le Rat, qui savait de quel endroit ils devaient venir, les avait remarqués depuis longtemps. Quand il les vit approcher, il fit entendre, en se levant et agitant son aviron pour défier les Iroquois, son formidable cri de guerre, qui fut répété par ses guerriers dans ses douze canots. C'était pour détourner l'attention des Iroquois.

Il y avait quelque chose de beau, d'imposant même, dans les circonstances, de contempler le spectacle que présentaient ces deux flottes de canots ennemis, se poursuivant les uns les autres pour se détruire, sur cette immense étendue d'eau douce, qui les entourait de tous côtés. Les Hurons, qui faisaient semblant de fuir, se croyaient bien sûrs d'attirer les Iroquois dans un piège : ces derniers se croyaient bien sûrs aussi d'atteindre les Hurons et de leur faire subir les plus cruelles tortures pour se venger de l'insulte impardonnable qu'ils en avaient reçue, par le collier que leur avait envoyé leur chef.

Les canots de Le Rat se tenaient sur une même ligne, comme s'ils eussent été à la parade : Le Rat lui-même gouvernait le canot à la droite de la ligne. Les vingt-sept canots de la Chaudière Noire se tenaient également sur une même ligne, dépassant considérablement à droite et à gauche ceux qu'ils poursuivaient ; la Chaudière Noire gouvernait le canot le plus à la gauche de la ligne.

La Chaudière Noire, furieux de ne pouvoir atteindre l'ennemi, répondit au cri de guerre de Le Rat, en donnant à ceux de ses guerriers qui portaient des fusils le signal de faire feu, déchargeant lui-même le sien dans la direction des Hurons. Colas compta six coups de feu.

Le Rat riposta, en poussant une clameur plus sauvage encore et en ralentissant un peu la vitesse de ses canots. A cette vue, la Chaudière Noire, croyant que le Huron se préparait à l'attendre, frémit de joie, et donna le signal à ses canots de se former en trois escadrilles afin d'envelopper les Hurons, lança son fameux cri de guerre auquel

tous ses guerriers, au nombre de cent huit, répondirent simultanément.

Mais au moment où les escadrilles se dispersaient pour gagner la position respective qui leur était assignée, Colas, qui arrivait à une bonne portée de son Chaumond, dit à Bibi :

—Tire sur ces deux Iroquois qui rechargent leurs fusils un peu à ta gauche ; je me charge des deux à droite.

Au même instant il leva son fusil et fit feu coup sur coup, de ses deux canons. Le premier Iroquois frappé en pleine poitrine leva les bras, laissant tomber son fusil à l'eau, et s'affaissa au fond du canot. Le second, frappé au cœur, tomba à la renverse par-dessus bord, son fusil à la main, et disparut sous l'eau. Bibi, qui voulait faire honneur à sa réputation récemment conquise, tira avec assez de bonheur pour blesser un des Iroquois, et briser la monture du fusil, près de la batterie, de l'autre moricaud rouge, comme il les appelait.

—Pas mal, Bibi ; on n'a pas la main aussi sûre dans un canot qu'à terre ; mais ça viendra c'est comme s'il y avait trois ou quatre fusils de moins. À vos mousquets maintenant, cria-t-il, et tirez à fleur d'eau aussitôt que vous verrez les canots prêter le flanc. Après avoir tiré, les rameurs prendront les rames pour nous tenir hors de la portée de leurs fusils, tant qu'ils en auront ; alors les têtes de canots et les gouvernails seuls tireront jusqu'à nouvel ordre.

Ces quatre coups de fusils, tirés par derrière, étonnèrent les Iroquois et causèrent parmi eux une grande confusion. Le Rat, qui suivait d'un œil anxieux les mouvements des Canadiens, avait vu l'effet produit parmi les Iroquois, et il répéta son cri de guerre, en signe de défi et de jubilation.

S'apercevant qu'il n'y avait que trois canots derrière eux, les Iroquois en détachèrent une douzaine des leurs pour aller les attaquer ; dans deux de ces canots il y avait un sauvage, armé de fusils qu'ils avaient en le temps de recharger, et, trompés sans doute par les effets produits par les coups tirés par Colas et Bibi, ils tirèrent sans s'occuper de la distance. Leurs balles vinrent tomber à l'eau une trentaine de pas en avant des canots. Colas, qui avait eu le temps de recharger son Chaumond, attendit que la fumée des fusils se fût assez dissipée pour lui permettre de viser juste, puis, tranquillement, sans se presser, il leva son Chaumond qui, aussi solide dans ses mains que dans une étau, laissa échapper deux traînées de feu et porta par deux fois la mort et la désolation parmi les Iroquois.

En ce moment, les douze canots présentèrent leur flanc, en tournant, et douze coups de mousquets, à balles ramées, partirent des canots canadiens, sans grand effet apparent, puisque l'on ne vit aucun Iroquois culbuter. Aucun même ne paraissait atteint. Après quelques instants d'hésitation, des cris féroces de haine et de fureur s'échappèrent de leurs bouches, et ils firent force d'aviron pour rejoindre ces nouveaux ennemis. Mais les rameurs, suivant les ordres, maintenaient sans effort leurs canots à la distance convenable ; les autres chargeaient et tiraient leurs mousquets avec

le plus grand sang froid et la plus grande précision, sans se lever. Ceux qui suivaient l'effet produit par la première décharge, ne furent pas longtemps avant d'apercevoir cinq ou six canots dans lesquels les Iroquois, avec des écuelles de bois, s'efforçaient de vider l'eau ; bientôt on vit le reste des rameurs de ces canots cesser de se servir de leurs avirons, puis se lever tandis que l'on voyait les canots s'enfoncer graduellement, et, à la fin, les sauvages sauter hors des canots. Ce fut alors comme une désolation générale parmi eux, et cependant les balles ramées continuaient leur fatale destruction.

La Chaudière Noire qui s'était élancé la rage dans le cœur, avec la plus grande partie de ses canots, à la poursuite de son mortel ennemi Kondiaronk, était inquiet d'entendre les décharges continuelles derrière lui.

Bientôt il aperçut les signes de détresse que lui faisaient ses canots. Alors il fit cesser la poursuite, puis, laissant une dizaine de canots pour contenir les Hurons, il retourna avec le reste de sa flotte au secours de ses jeunes guerriers. Quand il arriva sur la scène de l'action, il ne vit que ruine et désastre ; douze de ses canots coulés, ses meilleurs hommes tués ou mutilés, ses seuls fusils perdus. Il vit tout cela, et il ne perdit pas toute espérance. Il se lança, avec tous ses canots, sur les trois qui lui avaient causé tant d'avaries. Le même sort était réservé à sa flotte. Les rameurs, avec leurs rames ajustées aux tolets des loups, n'avaient aucune difficulté à diriger les canots et à les tenir à la distance qu'ils voulaient ; tandis que cinq des têtes chargeaient et tiraient, sans courir aucun danger.

La Chaudière Noire, après plusieurs tentatives désastreuses d'en venir aux mains avec les Canadiens, et perdant toujours ses canots, ne fut pas longtemps à comprendre la tactique, qui était de couler d'abord les canots sans s'occuper de tirer sur les hommes, pour en avoir ensuite meilleur marché, quand ils seraient épuisés à nager. Il avait déjà perdu plus des trois quarts de ses canots, quand il donna le signal de la retraite qui devint bientôt un sauve-qui-peut général, vers la pointe de l'île Manitouline, distante de plus de deux lieues. Colas donna alors le signal convenu à Le Rat, qui, avec un acharnement inouï, commença le massacre des Iroquois. En même temps, le signal avait été donné à Le Gardeur et Montigny de traverser en toute hâte à l'île Manitouline.

Colas se mit immédiatement à la poursuite des fuyards, qui ne comptaient plus que sept à huit canots. Comme la direction de leur fuite était celle qu'il devait suivre lui-même pour se rendre à l'île, il ne fut pas très longtemps retardé dans son œuvre de défoncement des canots. À chaque décharge trois ou quatre canots étaient frappés, et sans s'attarder à voir si les canots couleraient, il poursuivait sa chasse, laissant à l'eau le soin de compléter l'œuvre de destruction.

Cependant, malgré toute sa célérité, il n'avait pu empêcher l'un des canots de s'échapper, et ce ne fut que lorsqu'il était déjà bien loin vers la pointe de l'île qu'il s'aperçut de sa fuite. De toute cette flotte de vingt-sept canots, c'était le seul qui s'était

échappé ; mais dans ce canot était la Chaudière Noire.

Il était important de ne pas laisser ce chef redoutable débarquer à son campement ; aussi Colas se mit-il immédiatement en chasse ordonnant à ses autres canots de le suivre. La chasse fut vive et longtemps soutenue, mais la Chaudière Noire avait pris trop d'avance pour que Colas pût espérer le rejoindre par une course directe, avant qu'il abordât à l'île. En conséquence, il ordonna à Simoneau et à Lapromenade de continuer la poursuite de manière à forcer la Chaudière Noire à s'éloigner le plus possible des cabanes pour opérer son débarquement. Il leur recommanda de débarquer eux-mêmes pour l'intercepter et l'empêcher de se rendre au campement, s'ils réussissaient à mettre pied à terre avant qu'ils l'eussent atteint. Ces ordres donnés, Colas gouverna son canot droit sur la pointe de l'île où il arriva peu de temps après les Canadiens commandés par Le Gardeur. Il avait eu soin de faire enlever les loups et les rames pour n'arriver qu'à l'aviron.

Le Gardeur, comme le lui avait recommandé Colas, après une décharge qui tua deux des sauvages qui s'étaient rassemblés sur le rivage, débarqua sans prendre le temps de recharger, et, au pas de course, s'empara de la grande cabane autour de laquelle il mit une bonne garde. Alors il ordonna de recharger les fusils, et se porta vivement sur la cabane du grand chef à la porte de laquelle il plaça deux sentinelles ; et, sans s'y arrêter plus longtemps, il parcourut le village, poursuivant jusqu'à l'entrée de la forêt les sauvages qui se sauvaient.

À ce moment, Colas débarquait ; il laissa un des rameurs, pour avoir soin de ses canots, et se rendit de suite avec ses hommes à la grande cabane, où, après avoir rapidement constaté que tout était en ordre, il recommanda à Simoneau de prendre quelques hommes avec lui, et de faire apporter toute l'eau-de-vie qu'il pourrait trouver dans le campement ; il courut à la cabane de la Chaudière Noire, qu'il était aisé de reconnaître. À son grand étonnement, il vit l'une des sentinelles tuée et scalpée ; l'autre avait disparu. Au même instant, un cri se fit entendre dans la cabane ; Colas s'y précipita, suivi de Jean et de Bibi ; un bruit comme celui d'une lutte, un coup puis une chute assourdie se firent entendre dans la pièce du fond. D'un bond il franchit la distance et arrachant une des peaux, qui servaient à la séparation des deux pièces, il vit, étendue sur une peau d'ours, une jeune sauvageonne qui fit un effort pour soulever sa tête.

—Corlarine ! cria-t-il.

—Colas !

Et elle s'évanouit.

—Par là, disait une voix de femme qui se dissimulait dans l'ombre, en désignant une large ouverture béante à l'arrière de l'appartement ; par là.

CHAPITRE X

PRÉPARATIFS DE RETOUR

Il était presque nuit quand Montigny avec les Algonquins ainsi que Le Rat avec ses Hurons, arrivèrent au campement. D'immenses quantités de peaux d'originaux, de castors et de rats-musqués furent trouvés dans les différentes cabanes, sans compter les provisions de viande boucannée.

Le Rat retrouva tous les pièges qui lui avaient été enlevés et beaucoup d'autres. Comme il était trop tard pour en faire le partage le soir même, et comme, d'un autre côté, il importait de retourner le plus tôt possible à la rive nord, éloignée d'une vingtaine de lieues, pendant que le temps était beau, il fut résolu qu'on chargerait les canots aussitôt le sonper pris, avec le butin pris sur les Iroquois. Vingt-cinq canots étaient venus de la rive nord, avec quatre hommes par canots; en comptant les trente canots recouverts avec les marchandises, on ne pourrait mettre que deux hommes par canots; il fallait donc en laisser ou détruire les plus mauvais et n'en emmener que les meilleurs. La précaution qu'avait prise Colas de faire transporter à la grande cabane toute l'eau de vie qui se trouvait dans le campement, empêcha beaucoup de trouble et d'accidents. Dans la grande cabane tous les Canadiens se logèrent à l'exception de Colas, Jean, Bibi et grand Pierre qui occupèrent la vaste salle de la cabane de la Chaudière Noire. Les Hurons et les Algonquins se distribuèrent dans les cabanes des Iroquois. Des sentinelles furent convenablement placées, de grands feux allumés, et au bout de quelques heures, tout était silence et sommeil, là où, une heure ou deux avant, tout était danses, cris de réjouissances et chants de victoire, surtout dans le quartier des Sauvages qui avaient rapporté cent quatre chevelures, sanglants trophées du terrible châtiement infligé à la nation Iroquoise dans ces lointaines régions.

Longtemps avant le jour, tout le monde était sur pied dans le campement. Tout ce qui pouvait être de quelque valeur fut chargé dans les canots. Le Rat avec ses Hurons armés de torches allumées mirent le feu à toutes les cabanes, et un immense incendie repandit sur cette pointe et sur l'eau, à une grande distance, de lugubres reflets, sinistre couronnement des sanglantes vengeances de la veille.

Avant de s'embarquer, Colas avait demandé à Corlarine si elle voulait rester sur l'île ou si elle préférerait venir avec lui, promettant de la conduire ou de la faire conduire en sûreté à son village.

—Aniaronti s'est-il échappé? demanda-t-elle d'une voix faible.

Comme Colas paraissait ne pas comprendre,

—C'est le frère du Bâtard-flammand, répondit Doilé.

—Et qui es-tu toi-même? demanda Colas.

—C'est ma mère, s'empressa de dire Corlarine; protège-la.

—Oui, pour toi, répondit Colas. Le frère du Bâtard s'est échappé.

—Alors j'aime mieux que tu m'emmènes; je

suis ta prisonnière. Colas répondit-elle, la voix pleine de sanglots, et des pleurs coulant silencieusement sur ses joues pâlies.

—Et toi Doilé, veux-tu rester? tu es libre.

—Je suivrai Corlarine. Si je restais, les Hurons me tueraient. Toi, tu me protégeras, n'est ce pas?

—Oui, et je veillerai à ce que tu sois ramenée avec Corlarine à ton village.

Alors la femme de la Chaudière Noire se jetant à genoux aux pieds de Colas, lui prit la main et la mouilla de larmes.

—Tu es bon, Colas, dit Corlarine de sa voix douce et musicale.

Et cet homme qui, pour obéir à l'inexorable nécessité des temps et des conjonctures, avait organisé la destruction de la bande de la Chaudière Noire, et avait personnellement contribué, sans hésitation, à leur presque entier anéantissement, détourna la tête pour essayer furtivement une larme qui, malgré son apparente indifférence, lui montait aux yeux.

—Jean, dit-il, tu vas avec Bibi et grand Pierre mener ces femmes à mon canot, au fond duquel tu mettras les plus belles et les plus chaudes des peaux que tu vois ici. Vous resterez au canot et veillerez sur elles jusqu'à mon retour; j'ai encore quelque chose à régler avant de m'embarquer.

Et il sortit, plutôt pour cacher son émotion qui commençait à le gagner, car du dehors il surveillait les environs de la cabane; et quand Corlarine sortit, la tête enveloppée de son ample couverture de drap fin, qui lui descendait au-dessous des genoux, appuyée au bras de Doilé, Colas les suivit de loin. Quand il les vit confortablement installés dans le canot, et que le signal de l'embarquement fut donné, il alla prendre son poste à l'arrière de son canot.

Malgré la grande activité déployée à tout préparer pour le départ, il était grand jour avant que le signal eût pu être donné. Le temps fut beau, heureusement, toute la journée. La traversée était longue; elle fut fatigante, car les canots chargés n'avaient chacun, excepté celui de Colas, que deux hommes pour les conduire.

Pour couper la monotonie de la traversée et donner de l'entrain aux nageurs, Colas demanda à Jean de chanter. D'une voix forte et sonore Jean entonna:

A la claire fontaine
M'en allant promener,
J'ai trouvé l'eau si belle
Que je m'y suis baigné,
Il y a longtemps que je t'aime,
Jamais je ne t'oublierai.

Et tous les Canadiens, en chœur, répétèrent le refrain:

Il y a longtemps que je t'aime etc.

J'ai trouvé l'eau si bello
Que je m'y suis baigné;
Sous les feuilles d'un chêne
Je me suis fait sécher.

CHŒUR—Il y a longtemps, etc.

Sous les feuilles d'un chêne
Je me suis fait sécher ;
Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait.

CHŒUR—Il y a longtemps, etc.

Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait.
Chanté, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai.

CHŒUR—Il y a longtemps, etc.

Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai ;
Tu as le cœur à rire,
Moi je lui-t-à pleurer.

CHŒUR—Il y a longtemps, etc.

Tu as le cœur à rire,
Moi je lui-t-à pleurer :
J'ai perdu ma maîtresse
Sans l'avoir mérité.

CHŒUR—Il y a longtemps, etc.

J'ai perdu ma maîtresse
Sans l'avoir mérité,
Pour un bouquet de roses
Que je lui refusai.

CHŒUR—Il y a longtemps, etc.

Pour un bouquet de roses
Que je lui refusai.
Je voudrais que la rose
Fût encore au rosier.

CHŒUR—Il y a longtemps, etc.

Je voudrais que la rose
Fût encore au rosier,
Et que le rosier même
Fût à la mer jeté.

CHŒUR—Il y a longtemps, etc.

Les Hurons, en écoutant ce chant, joyeux s'animent peu à peu ; à la fin de chaque refrain ils répétaient à tue-tête, dans leur langue, sur un air qu'ils croyaient semblable :

Ouyata enhaha
Engoho tonuhaton

L'entrain était donné, et les meilleurs chanteurs de chacun des canots canadiens entonnèrent tour à tour la chanson qu'il croyait la plus convenable à la circonstance.

La nuit était fort avancée, et la lune depuis longtemps couchée quand la flotte arriva en vue de la Pointe à la loutre. Quelque temps avant, Colas, après avoir donné ses instructions à Simoneau dont le canot était près du sien, s'était séparé de la flottille et dirigé vers l'anse aux Canards, au fond de laquelle était l'entrée de sa cache, que l'on ne pouvait atteindre que par eau. C'était là qu'il voulait déposer ses deux prisonnières pour calmer leur crainte des Hurons, et procurer en même temps à Corlarine le repos, la sécurité et la tranquillité, dont elle avait grand besoin.

Il fit faire un bon feu, les installa commodément avec des provisions et tout ce qu'il leur fallait, et leur recommanda de ne pas chercher à sortir, de peur d'être vues de quelques Hurons hostiles qui pourraient rôder dans les environs. Après leur avoir promis de revenir le lendemain avec ses

hommes il regagna son canot et partit pour la Pointe à la loutre.

Toute la matinée du lendemain fut employée à faire le partage du butin pris sur les Iroquois ; mais avant de livrer à chacun la part qui lui revenait, on remit aux commis de chaque bourgeois les canots et les marchandises qui leur appartenaient.

Les lettres que Colas avaient apportées de Montréal constataient qu'un quart de toutes leurs marchandises serait sa propriété ; les commis lui livrèrent donc, pour sa part du butin, sept canots remplis. Après cela on remit à Le Rat tous les pièges qui lui avaient été volés. Puis on livra à chacun la part de butin qui lui avait été allouée. Enfin, quand tout eut été réglé à la satisfaction générale, Colas s'adressant aux Canadiens leur demanda ce qu'ils se proposaient de faire, d'attendre plus longtemps à la bourgade ou de continuer de suite leur voyage jusqu'à Michilimackinac.

—Nous pensons qu'il vaut mieux partir de suite ; l'hiver avance ; nous aurions dû nous y rendre dès l'automne passé ; on attend les marchandises pour la traite, et nous sommes en retard.

—Je crois que vous avez raison. Vous n'avez plus rien à craindre des Iroquois, le temps est au beau, et pas de glaces pour vous arrêter. Avez-vous engagé des Nipissiriniens pour conduire vos canots ?

—Oui.

—Eh bien, partez et tâchez de revenir au plus tôt ; je vais laisser ici mes hommes pour protéger vos canots et vos effets. Je vous rejoindrai demain à la bourgade.

Puis se tournant vers le chef Huron :

—Et toi, Kondiaronk, que vas-tu faire ? vas-tu rester pour continuer la chasse ?

—Non, chasse pas bonne ici c't'année ; pas d'castors, pas d'visons, rien que rats-musqués. Pas bons rats-musqués, pas vendre. Je vas retourner à la chute aux chats.

—Eh bien, répondit Colas, j'achèterai tous les rats-musqués. Puis se tournant vers les commis :

—Combien valent les rats-musqués cette année ?

—Six sols par peau de choix, payable en marchandises, répondirent-ils, si encore nous en avons de reste, après avoir acheté les autres fourrures que l'on nous a recommandé d'acheter d'abord.

—Tu as entendu, Kondiaronk ? je prendrai tous les rats-musqués à six sols, payable en marchandises. Tous ceux qui en ont à vendre auront le même prix.

Comme parmi le butin pris sur les Iroquois, il y avait une grande quantité de rats-musqués qui avait été partagé, tous offrirent à Colas de les lui vendre. Lui seul connaissait la hausse subite qu'avaient éprouvée ces fourrures en France et la grande demande qui en serait la conséquence à l'arrivée de la flotte du printemps à Québec ; aussi devait-il réaliser, par cette seule transaction, un immense bénéfice, s'il pouvait les conduire à Québec et les laisser à M. Raclos avant le premier mai suivant.

Le Rat accepta les offres de Colas. Il devait

livrer ses peaux au hangar des Canadiens à la bourgade du Lièvre, où elles avaient été déposées avec les traînes, Colas ayant décidé de louer le hangar pour y établir un magasin.

Dans l'après-midi, tous les Canadiens et les Algonquins ainsi que Le Rat avec ses Hurons partirent pour la bourgade. Un abri convenable avait été préparé à la Pointe à la loutre, sous lequel tous les canots contenant les marchandises et le butin avaient été déposés. Des sentinelles furent préposées à leur garde.

Colas distribua parmi ceux de ses hommes qui n'avaient pas pris part à l'expédition contre les Iroquois, tout ce qui lui avait été alloué du butin fait à l'île Manitouline. Il en avait assez de ses effets recouverts et des sept canots de marchandises qu'il avait gagnés, sans compter ses canots restés à la bourgade et qui avaient échappé au désastre de la Roche Capitaine.

Le départ de Le Rat et de ses Hurons lui ôtant toute crainte pour ses prisonnières, il résolut d'aller les chercher. Avant de partir, il donna ordre de leur préparer un logement convenable dans l'une des meilleures cabanes. Bibi, Jean et grand Pierre l'accompagnèrent à la cache, dans son grand canot. Colas ne désirait pas laisser connaître à la femme de la Chaudière Noire surtout qu'il y avait une autre issue dans la cache. Il sentait bien aussi le danger de les laisser sortir en plein jour, et il cherchait les moyens de le faire sans exciter leurs soupçons. Il aurait bien pu leur bander les yeux ; ce moyen cependant n'était pas sans danger.

Quand ils furent rendus à la cache, Colas laissa ses hommes au canot, et entra seul. Quand Corlarine le reconnut, elle s'avança vers lui, le sourire aux lèvres, ses deux beaux grands yeux noirs le regardant avec une indéfinissable expression de tendresse et de reconnaissance. Colas ne se méprit pas sur la nature du sentiment qu'éprouvait Corlarine ; sa pensée subitement se retourna vers mademoiselle Raëlos. Malgré lui un soupir s'échappa de ses lèvres, et son attitude froide mais amicale fit tout à coup tomber les bras de Corlarine ; elle rougit, puis une pâleur subite couvrit son visage. Elle avait compris.

—Tu es bon, Colas, d'être venu nous voir, dit-elle, de sa voix tremblante un peu mais toujours musicale.

—Tu me parais bien mieux, lui répondit-il, en prenant une de ses mains. Tu n'es pas malade ?

—Non, plus malade à la tête. Mère a soigné moi si bien, et toi, Colas, tu as été si bon. Quand Aniaronti a frappé Corlarine j'ai cru mourir, j'aurais voulu mourir. Quand tu es venu, Colas, je ne voulais plus mourir ; maintenant je suis guérie, peut-être eût-il mieux valu moi mourir.

—Tu es folle, Corlarine ; tu as des pensées qu'il faut chasser. Les Hurons et les Algonquins sont tous partis ; je suis venu pour vous chercher, toi et Doilé ; j'ai un meilleur logement à vous donner.

—Nous sommes prêtes à partir.

—Mais, dit Colas, il y a un Algonquin dans mon canot et je ne voudrais pas qu'il vous reconnût en plein jour ; il faudra vous envelopper la tête dans vos couvertes.

—Tout ce que tu voudras, Colas.

—Et afin que vos couvertes ne se dérangent pas en route, il faudra aussi, les bien attacher avec un mouchoir.

—Nous ne pourrions pas voir pour aller au canot !

—Je te ferai porter, Corlarine.

—Pourquoi pas toi ?.....oh ! non, tu porteras Doilé, et tu me feras porter par un autre.

Colas remarqua cette pointe de jalousie qui trahissait les sentiments de sa belle prisonnière. Il n'aurait pas été homme s'il ne s'en fût pas senti flatté, et si un talisman puissant n'eût point protégé son cœur ; on ne peut dire jusqu'où il en eût été affectée ; mais l'image et la pensée de Mlle Raëlos le sauvèrent d'une trop douce impression. Il avait repris son sang froid, et il put dire sans aucune émotion : " C'est que je ne voudrais pas qu'on put voir tes beaux yeux. " Corlarine tressaillit et jeta un regard timide sur Colas. Quand elles se furent habillées et que leurs couvertes eurent été arrangées de manière à ce qu'elles ne pussent ni voir ni être vues, Colas les fit transporter au canot pour les deux plus robustes de ses hommes.

Quand ils furent arrivés la Pointe à la loutre, Colas, après avoir vu à l'installation de Corlarine et de sa belle-mère, prit Jean à l'écart et lui exposa minutieusement les modifications et améliorations qu'il désirait faire exécuter à la cache de l'anse aux Canards. Après quoi, ayant donné ses instructions à Simoneau, il partit avec grand Pierre pour la cave, où il arriva vers minuit. Ayant tout trouvé en ordre et ses recommandations exécutées, il se jeta sur un tas de branches de sapin et dormit comme un loir jusqu'au jour. Comme il voulait se rendre, sans retard, à la bourgade du Lièvre, il fit attacher sur une de ses traînes dix de ses meilleurs chiens et partit, avec grand Pierre, aussitôt après avoir pris une bouchée. Cet homme à constitution de fer ne connaissait pas la fatigue ; c'est à cette promptitude d'exécution qu'il devait en grande partie ses succès.

Arrivés à la cache de grand Pierre, qui n'était qu'à une heure de marche de la bourgade, il fut décidé d'y enfermer les chiens, et de faire le reste de la route à pieds. Malgré la grande avance des Canadiens et des Sauvages, qui avaient été obligés de camper pour la nuit, Colas arriva à la bourgade plusieurs heures avant eux.

Le poste était bien connu des voyageurs des pays d'en haut, à peu de distance de la rivière des Français, seule route des canots qui passaient par la rivière des Outaouais. Comme son objet principal pour le moment était de se procurer un chargement de peaux de rats-musqués, pour s'en retourner le plus vite à Québec, il lui fallait s'assurer d'un nombre de traînes suffisantes pour ses hommes et acheter les peaux. Ayant appris de Pilette que plus de deux cents des chasseurs nipissiriniens étaient arrivés le matin même de leur chasse de l'autre côté du lac, il ne perdit pas de temps et alla visiter les principaux chefs de la bourgade et les chasseurs.

(A suivre)

Sem P. Brousseau

MARCHAND-ÉPICIER

Poisson, Légumes, Fruits,
Chaux, etc.,

EN GROS ET EN DETAIL

208-210 rue St-Paul, et 2 rue Henderson

PALAIS, - QUEBEC.

Prix très modérés.

CHS VEZINA

Ferblantier,

Plombier, Gazier

Poseur d'APPAREILS de CHAUFFAGE *(à la Vapeur et à l'Eau Chaude)*



A l'honneur d'informer ses amis et le public en général que son établissement est maintenant transporté au

coin des rues **DU PONT ET DU ROI**

où il gardera constamment un assortiment des plus complets et s'occupera spécialement à

Poser des Appareils de Chauffage
à la Vapeur et à l'Eau chaude.

Comme toujours, il emploiera les meilleurs ouvriers et des matériaux de première classe, de manière à répondre parfaitement à la confiance de tous ses clients, dont il sollicite les commandes comme par le passé.

L'atelier est situé sur la rue Du Roi.

Cadeaux de Noces, etc.

E. JACOT

IMPORTATEUR DE

Montres et Articles de Fantaisie

MORLOGERIE, BIJOUTERIE,
ORFÈVREURIE, LUNETTERIE

Prix très réduits

chez E. JACOT,

MARCHAND-BIJOUTIER

RUE ST-JOSEPH, (en face du Presbytère) ST-ROCH

A. R. ROY.

Galerie Photographique

Ateliers : à Lévis, 36-38 Côte du Passage ;
à Québec, 185 rue St-Joseph, (vis-à-vis l'église St-Roch)

Billet de Contrat—Bon jusqu'au 1er Janvier 1890.

LE POSSESSEUR DE CE BILLET a droit à Une Douzaine de nos Meilleurs Portraits Cabinets, en payant au porteur 15c. pour le billet, et la balance \$2 à la galerie au temps où il est pris. Le prix ordinaire pour le même ouvrage, à ceux qui n'ont pas ce billet, \$5 par douzaine. Les portraits cartes de visite valant \$3, sont faits pour \$1.50. Pleine et entière satisfaction au plus difficile.

Pas bon à moins d'être estampé sur le bout.

Nous garantissons positivement des Cabinets égaux à ceux qui se font dans les meilleurs ateliers aux prix de 5 à 6 piastres la douzaine.

Deux ateliers portent le même nom sur la rue St-Joseph, je prie le public de ne pas faire erreur. Adressez-vous au no 185 en face de l'église St-Roch

Immense Sacrifice !!

—OIEZ—

BOUCHARD & BRETON

coin des rues du Pont et St-Joseph, 106-108

Tout pour Rien !!

Revenez voir, et vous serez satisfait.

Fonds de Banque et de Marchandises d'ancien

à des prix défiant toute compétition, et à la portée de toutes les bourses.

BOUCHARD et BRETON, 106-108 rue St-Joseph